

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

Réalisation du tramway de l'agglomération bordelaise - Modification des aménagements Place Amélie Raba-Léon à Bordeaux et avenue Jean Jaurès à Cenon - Mission de contrôle de sécurité - Convention entre la Communauté urbaine et le CETE-Sud Ouest - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 15 février 2002, la Communauté urbaine confiait au Réseau Technique de l'Équipement, dans le cadre d'une convention signée avec le CERTU et le CETE – Sud-Ouest, la fourniture d'un contrôle intégré, débouchant sur un audit sécurité portant sur l'ensemble des aménagements de voirie directement liés au tramway, réalisés sur la totalité du tracé de la première phase, y compris l'extension Mériadeck/Saint-Augustin.

L'intervention d'un E.O.Q.A (Expert des Organismes Agréés et Qualifiés) a pour but de formuler un avis d'expert et un avis réglementaire sur les études de sécurité, tout au long de leur établissement, de faire part de leur approbation, et enfin de fournir un avis final préalablement à la demande d'autorisation de mise en service déposée auprès du préfet.

Deux sites, la place Amélie Raba-Léon à Bordeaux et l'avenue Jean Jaurès à Cenon ont subi des modifications substantielles par rapport au projet initial.

Ainsi la place Amélie Raba-Léon verra l'aménagement d'un îlot central ayant pour vocation de créer un lieu de vie pour le quartier, comprenant l'implantation de mobilier urbain, bancs, jeux pour enfants, ainsi que la plantation d'arbres et arbustes.

En ce qui concerne l'avenue Jean Jaurès à Cenon, la réalisation d'une station multimodale, en liaison avec la gare SNCF nécessite également de porter un nouveau regard sur :

- La sécurité des déplacements liée, directement ou indirectement, au fonctionnement du tramway ;
- La sécurité des déplacements liée aux conséquences des modifications.

Le Réseau Technique de l'Équipement, organisme agréé, ayant déjà réalisé cette prestation sur l'ensemble des aménagements de voirie directement liés au tramway de la première phase, est par conséquent le mieux placé, de par la connaissance acquise lors de l'exécution de sa prestation initiale, pour mesurer les écarts entre les aménagements urbains existants et ceux projetés, en matière de sécurité.

A cet effet, il vous est proposé un projet de convention, ci-annexé, fixant les modalités techniques et financières pour la fourniture, par le Réseau Technique de l'Équipement, de rapports formulant l'avis d'experts pour valider, en matière de sécurité les modifications liées aux nouveaux aménagements.

Le coût total des prestations s'élève à 6 424 euros hors taxes.

La convention prendra effet à sa date de notification et prendra fin après règlement du solde par la Communauté urbaine.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée à intervenir entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le CETE Sud-Ouest, dont le financement sera assuré sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transport – Chapitre 23 – Compte 2310001 - Programme TW20G – CRB H340.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006**

M. ALAIN CAZABONNE

